

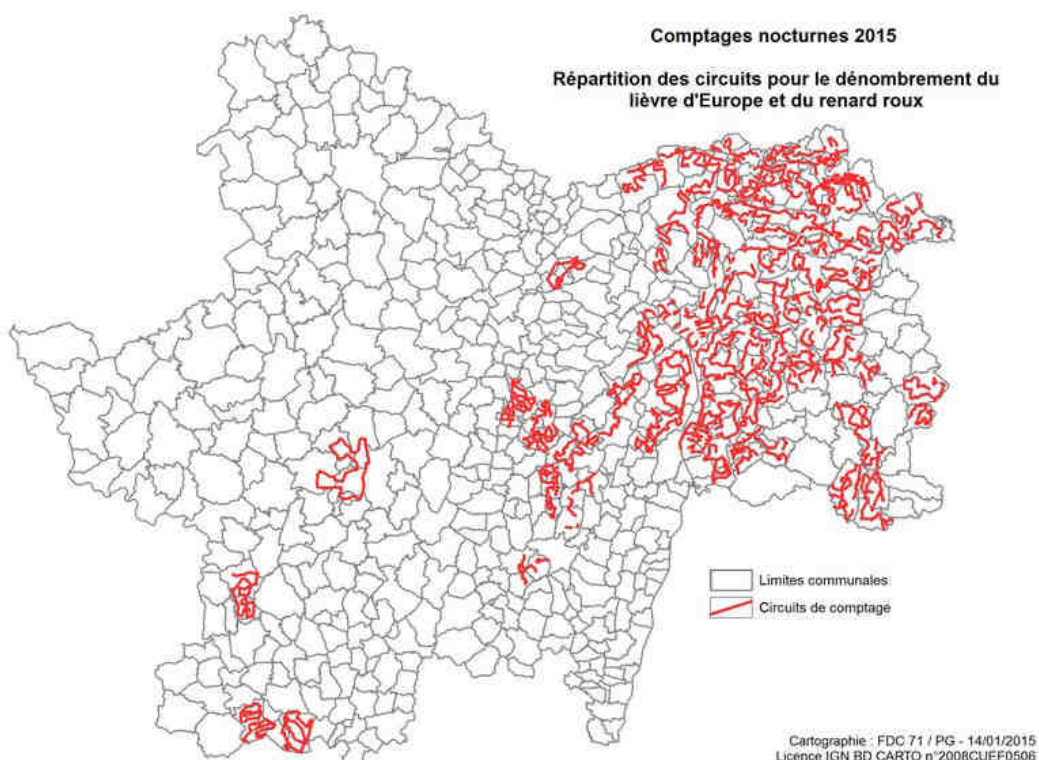
Les comptages nocturnes, bientôt le top départ

Les équipes de chasseurs bénévoles et les techniciens de la Fédération des chasseurs se préparent aux comptages par observations nocturnes qui vont débuter en février.

Sur des circuits déterminés, ils sont utilisés pour les dénombrements du lièvre d'Europe et du renard roux durant leur phase d'activité nocturne, apportant des informations sur le suivi des populations. Ils permettent aussi de noter la présence des autres espèces rencontrées.

Les premiers circuits ont été mis en place en 1988 et ils se sont développés au fur et à mesure que les chasseurs s'investissaient dans la gestion de l'espèce lièvre.

Pour 2015, 51 circuits seront parcourus en voiture sur 153 communes.



Protocole :

Les dénombrements sont effectués entre le 1er février et le 15 mars de chaque année. Le circuit est parcouru à 3 reprises, réparties sur environ 2 semaines. Les milieux prospectés sont des plaines céréalières avec présence de massifs boisés de quelques hectares à plusieurs centaines d'hectares, des plaines avec polyculture élevage et maillage lâche de haies où l'on note la présence de nombreux bosquets. Des espaces plus fermés avec un bocage plus dense et des zones boisées sont également prospectés. Les circuits sont élaborés sur la base de 6 à 8 km pour 1 000 hectares de milieu ouvert ; chaque circuit fait entre 20 et 25 km de linéaires routiers éclairés. Il est parcouru à l'aide d'un véhicule automobile, roulant à une vitesse constante d'environ 10 km/heure. Le véhicule doit être équipé d'un gyrophare. Quatre personnes sont nécessaires à l'application de la méthode : un conducteur, un scribe chargé de noter sur une fiche et sur une carte les lièvres observés. Les 2 passagers arrière sont les observateurs ; ils éclairent latéralement le parcellaire à l'aide de projecteurs longue portée et détectent les animaux. Des autorisations préfectorales sont obligatoires pour l'utilisation de sources lumineuses pour effectuer les comptages.